

N°2024-091

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE

SOUS-PREFECTURE DE TORCY

Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le

ID : 077-217704709-20240711-D2024091-DE



VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 11 JUILLET 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 du mois de juillet à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni à la Grange, sise place Edmond de Rothschild - 77220 Tournan-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du jeudi 04 juillet 2024 et affichée le jeudi 04 juillet 2024.

Présents : GAUTIER Laurent, COURTYTERA Véronique, GAIR Laurence, SEVESTE Claude, LONY Eva, PELLETIER Maryse, KHALOUA Madani, SONTOT Alain, MARCY Jean-Pierre, OUABI Isdeen, PERALTA SUAREZ Mari, MONOT Laure, JOSSET Isabelle, PUECH Roger, ROBILLARD Christophe, BAHIN Corinne, EL MKELLEB Fabien, GRANDJEAN Laurent, BRUSSELLE Sandrine, DAOULAS Stéphanie.

Absents représentés : GREEN Alain représenté par LONY Eva, LAURENT Pierre représenté par SEVESTE Claude, COCHIN Lionel représenté par OUABI Isdeen, BAKKER Hubert représenté par COURTYTERA Véronique, GANDARD Isabelle représentée par MONOT Laure, FOLLIOU Pascal représenté par BRUSSELLE Sandrine, TEIXEIRA Christelle représentée par PERALTA SUAREZ Mari.

Absents : THOUMAZET Pascale, CLEMENT LAUNAY Martine.

Secrétaire de séance : Madame LONY Eva.

Objet : Modification du tableau des effectifs – Transformation de poste.

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	20
Nombre de suffrages exprimés :	27
Votes pour :	27
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général de la Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et notamment son article 34 qui précise que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant les besoins de la collectivité de transformer des postes suite à un recrutement par voie de mutation.

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Madame Véronique COURTYTERA, Première Adjointe au Maire chargée du personnel, des affaires générales et de la communication et Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide, dans le cadre d'un recrutement par voie de mutation de la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires ;
- Dit que le poste de rédacteur principal territorial de 1^{ère} classe sera supprimé au départ en retraite de l'agent ;
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agents nommé dans ledit emplois et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au chapitre 012 du budget 2024 - Articles 64111/64112/64118/6331/6332/6336/6451/6453 pour les agents CNRACL ;
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la commune.

Fait et délibéré en séance, le jeudi 11 juillet 2024.

Laurent GAUTIER
Conseiller Départemental
Maire de Tournan-en-Brie

Eva LONY
Secrétaire de séance



Publication du compte rendu des délibérations le : **12 juillet 2024**

Délibération transmise au Représentant de l'État le : **12 juillet 2024**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.